

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S.**

N° de page	2026	...
7.1.2.4.	DEL 2026/11	1/3

L'an deux mille vingt-six,

Le 9 juin à 20h00 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Abdelaziz ABDERRAHMANE, Vice-Président du C.C.A.S.

Date de convocation	Nombre d'administrateurs		
3 juin 2026	En exercice : 17	Présents : 12	Votants : 13

Étaient présents : Mesdames LE MEUR, REGANHA, GARNIER, UMBA-OKAKO, DOS SANTOS, HAMEL et LAWIN – Messieurs ABDERRAHMANE, FUMU, HENRIQUES, KILAHY et LE MANACH.

Absent représenté : Monsieur KAOUANE par Madame LE MEUR.

formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mesdames MAGNE, TIRLOY et GALLE – Monsieur THIBAUT.

Secrétaire de séance : *Madame Valérie REGANHA*

Rapporteur : *Monsieur Abdelaziz ABDERRAHMANE*

Objet : Compte financier unique 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, et constitue une mesure de simplification favorisant le partage d'informations financières plus simple et plus lisible au sein d'un même document. Il est construit à partir d'un travail collaboratif entre la collectivité et le comptable public.

Depuis l'exercice 2024, le compte financier unique est la nouvelle présentation des comptes locaux. De fait, il est soumis au Conseil d'Administration l'approbation d'un unique document budgétaire, se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la présente délibération. Il fait ressortir les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2025 :

N° de page	2026	...
7.1.2.4.	DEL 2026/11	2/3

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	Prévision budgétaire	1 200,00 €	306 093,00 €
	Réalisé	150,00 €	277 705,51 €
Dépenses	Prévision budgétaire	1 200,00 €	306 093,00 €
	Réalisé	0,00 €	273 143,04 €
Solde de réalisation de l'exercice		150,00 €	4 562,47 €
Résultats antérieurs reportés		600,00 €	27 336,47 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice		750,00 €	31 898,94 €

Après avoir constaté l'absence de Madame la Présidente du C.C.A.S. pour le vote du Compte Financier Unique conformément à l'article L2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu la délibération DEL 2023/13 du Conseil d'administration du C.C.A.S. du 20 juin 2023 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération DEL 2026/10 du Conseil d'administration du C.C.A.S. du 7 mai 2026 adoptant le Règlement Budgétaire et financier,

Vu le budget primitif 2025 du C.C.A.S.,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 ci-annexé,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré

déclare

que le compte financier unique pour l'exercice 2025 n'appelle aucune observation, ni réserve.

N° de page	2026	...
7.1.2.4.	DEL 2026/11	3/3

vote et arrête

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

décide

d'approuver les résultats du compte financier unique 2025 tels que présentés pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**Le Vice-Président du C.C.A.S.,
Abdelaziz ABDERRAHMANE**



**La secrétaire de séance,
Valérie REGANHA**



Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :

- Publiée le :

Signatures

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES

Contre : 0 Pour : 13

Date de convocation : 3 juin 2026

Présenté par le Vice-Président du C.C.A.S., à Moissy-Cramayel le 9 juin 2026

Le Vice-Président,



Délibéré par le Conseil d'Administration, à Moissy-Cramayel, le 9 juin 2026

Les membres du Conseil d'Administration,

Contre :

Abstentions :

Pour :

/

/



J. Des Sentes



Certifiée exécutoire la présente délibération,
Télétransmise en Préfecture le :
Publiée le :

A Moissy-Cramayel, le 9 juin 2026

La Présidente du C.C.A.S.

Line MAGNE

Pour la Présidente, par délégation

Le Vice-Président

Abdelaziz ABDERRAHMANE

